

soutien de la vérité. C'est elle que Nous avons juré de professer et de défendre toute Notre vie, au jour de Notre consécration épiscopale.

Il y a ensuite le trésor si précieux de Nos libertés religieuses, et surtout Nos droits scolaires si malheureusement foulés aux pieds.

Comme homme libre, comme chrétien surtout, Nous devons maintenir les droits inaliénables que la loi naturelle confère aux pères de famille pour l'éducation de leurs enfants. Au nom de ces droits sacrés sauvegardés par les traités les plus solennels, les promesses royales elles-mêmes, et reconnus par le plus haut tribunal de l'Empire Britannique; que dis-je? par Sa Majesté elle-même en conseil: au nom de la justice et de l'équité, et pour l'honneur du drapeau britannique et de la noble Province de Manitoba, Nous ne cesserons de réclamer Nos écoles catholiques.

Ce dépôt qu'il Nous faut garder, c'est la grande œuvre de la conversion des milliers de sauvages païens qui vivent dans ce diocèse ou dans Notre province ecclésiastique et pour lesquels l'heure de la grâce semble avoir sonné. Il nous semble les entendre Nous dire: "Père, enseigne-nous à prier. Envoie-nous des hommes de la prière." Sera-t-il dit que ces petits auront demandé du pain et qu'il ne s'est trouvé personne pour leur en donner?

Ce dépôt sacré, c'est l'œuvre vitale, l'œuvre fondamentale de la colonisation d'un pays qui a besoin de se peupler pour être fort et prospère. C'est le lieu de rappeler ici une devise bien connue.

"Emparons-nous du sol."

Ce dépôt, enfin, ce sont les institutions d'éducation et de charité, et toute autre œuvre implantée en ce pays par nos infatigables prédécesseurs. Ils ont pour ainsi dire créé, à Nous, l'humble rôle de conserver, de défendre, de développer ou de compléter leurs œuvres dans la mesure de Nos forces."

En plusieurs autres circonstances, Mgr Langevin a parlé librement, en public, sur la question des écoles. Il a surtout appuyé sur la nécessité d'insister sur une justice entière et complète. "Pas de compromis:" tel est le mot d'ordre donné par l'énergique prélat.

Le gouvernement de Manitoba, qui devait rendre une réponse à l'arrêté du gouverneur en Conseil, à la réunion de la législature le 9 mai, a de nouveau ajourné la session au 13 juin prochain. Il paraît certain que cette mesure a été prise à la demande du Gouverneur-général, qui désire conférer avec les autorités manitobaines, en vue d'opérer une conciliation. MM. Greenway et Sifton sont, en effet, en ce moment à Ottawa ainsi que Mgr Langevin. Si cet effort est infructueux, le parlement fédéral devra lui-même régler la question et le gouvernement Greenway, en résistant à la décision du plus haut tribunal de l'empire, encourra toute la responsabilité de cette intervention.

